



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor**

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

Formation spécialisée 16-11-2023 : Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

En cette période, la Direction Générale des Finances Publiques tente, via sa communication officielle, de rendre notre administration attractive mais la réalité est tout autre.

Bien-être au travail, améliorations des conditions de travail, sécurité des agents, attractivité... Autant de sujets portés par notre Direction. Du moins en apparence... Nous l'avons souligné lors du dernier CSAL : les résultats de l'observatoire interne sont interpellants sur l'état catastrophique des conditions de travail des agents et sur leurs ressentis. Cela a même été relevé par le Directeur général sur le site Ulysse national.

Pire, le sondage réalisé par l'IFOP, sur commande du ministère, ne fait que confirmer plus sévèrement encore une réalité dénoncée depuis longtemps par les organisations syndicales. Pour un peu, nous aurions pu croire que ces rapports s'inspiraient de nos tracts mais nous préférons et de très loin que les agents évoluent dans une toute autre configuration...

Aucune catégorie n'est épargnée. Et les cadres ne sont pas exempts eux-mêmes d'être en souffrance, entre multiples notes, pression des statistiques, manque de moyens... Comment manager sereinement et efficacement dans ces conditions ? Les palliatifs proposés à travers des moments de convivialité, des actions de mieux vivre au travail, des réunions, invitations diverses et variées ne solutionnent en rien le mal-être des agents et des services. Nous ne pouvons qu'être attentifs au message du directeur général du 27 octobre quant à la protection des agents d'accueil, suite au CSAR du 26 octobre 2023. Dans le contexte de la réactivation du plan Vigipirate au niveau « Urgence attentat », nous vous demandons donc quelle en est la déclinaison concrète au sein de la DDFIP des Côtes d'Armor, en termes de mise en place de mesures d'anonymisation, de sécurisation bâtementaire et de recours à des vigiles à l'entrée de nos sites.

Cependant, cette annonce ne peut être dissociée de la précédente : l'octroi d'une prime exceptionnelle à une partie des agents ayant subi le tsunami GMBI. Inutile de se voiler la face : le périmètre, décidé par la seule Direction Générale, ne couvre pas l'ensemble des personnels qui ont, et qui continuent de supporter les conséquences du déploiement de cette application. Pensez-vous sincèrement que cette prime efface le préjudice subi ? Que cela reconfortera les laissés pour compte, notamment les SIE, les EDR ? Ressoudra les équipes ? Permettez-nous d'en douter. . Une prime minimaliste ne résoudra pas les problèmes de la DGFIP. La reconnaissance doit être étendue à l'ensemble des agents : « La Direction Générale a elle aussi rendez-vous avec les personnels. Car il y a une véritable URGENCE à

reconnaître l'engagement des agents. Cela passe par une REVALORISATION PERENNE immédiate de la rémunération indemnitaire pour tous ! »

Si vous n'avez pas tous les leviers localement pour répondre à nos revendications en termes d'amélioration des rémunérations et des carrières, vous avez en revanche, Madame la Présidente, toute latitude pour décider d'une mesure de bon sens pouvant tout à la fois contribuer à la bonne qualité du dialogue social mais aussi participer à ne pas dégrader davantage le climat général dont nous avons vu au travers de l'observatoire interne qu'il est fort préoccupant au sein de la DGFIP. Nous revenons en cette Formation Spécialisée sur le CSAL du 9 novembre dernier où vous avez décidé ne pas décréter le vendredi 10 mai 2023 en tant que pont naturel, arbitrage dont la portée sera à n'en pas douter sans guère d'effets sur l'organisation d'ensemble de la campagne IR mais qui aura des conséquences lourdes pour l'organisation des services et celle des agents. Dans ce contexte, nous vous demandons Madame la Présidente de prendre en compte la légitime revendication des agents des Côtes d'Armor qui attendent sur le sujet une décision locale qui ne réponde pas à l'ordre express de la Direction Générale

Concernant l'ordre du jour de cette réunion en Formation Spécialisée,

Tout d'abord, **F.O.- DGFIP** se félicite qu'un règlement intérieur de CSAL soit enfin présenté. Mais il présente malheureusement des dispositions en régression par rapport au règlement intérieur des anciennes instances. Le règlement intérieur présenté ce jour pour les CSAL étant la copie conforme du règlement intérieur présenté en CSAR les 16 et 26 octobre 2023, **F.O.- DGFIP 22** fait siennes les revendications présentées en intersyndicale lors de ces 2 CSAR (cf. copie jointe).

Concernant la protection et la sécurité des agents, nous serons attentifs à ce que la tolérance zéro soit vraiment appliquée et que la DDFIP 22 apporte une réponse proportionnée à chaque incident.

Pour **F.O.- DGFIP** une véritable politique de prévention doit permettre de répondre aux inquiétudes exprimées par les agents et supprimer leur exposition à la souffrance au travail. Cela passe prioritairement par l'arrêt des restructurations et des suppressions d'emplois.

Nous reviendrons en séance sur l'ensemble des points à l'ordre du jour de cette formation spécialisée et nous y porterons toutes nos revendications

En conclusion **F.O.-DGFIP** revendique :

- la préservation voire le renforcement de notre réseau d'acteurs de prévention au bénéfice de l'ensemble des agents.
 - la prise en compte réelle de la question des effectifs dans le cadre des outils d'évaluation des risques ;
 - l'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites
 - le maintien de toutes les missions ainsi que de l'ensemble des services avec l'attribution des moyens en personnels.
 - et avec FO Fonction Publique :
- > le rattrapage de pouvoir d'achat du point d'indice depuis le 1^{er} janvier 2000
→ le retrait pur et simple de la réforme des retraites